

Notre objectif : **sauver des vies !**

La mise en place de radars fixes et mobiles est une mesure absolument nécessaire dont l'utilité et l'efficacité sont indiscutables.

Aucune politique cohérente de prévention ne pourra faire abstraction de ce levier imminent dans la réduction des vitesses pratiquées et donc en faveur de l'apaisement du trafic. Le nombre des accidents et leur gravité vont forcément être diminués.

De nombreuses études européennes et internationales démontrent que même une légère baisse des vitesses pratiquées entraîne une diminution considérable de la sinistralité.

... « *La vitesse reste donc bien la question centrale en matière de sécurité routière. Elle détermine la survenue de l'accident et accroît sa gravité. Une politique déterminée et innovante visant à mieux faire respecter les limitations actuelles est indispensable pour permettre de renouer avec une baisse de l'accidentalité routière* »
1

Selon l'OMS², une augmentation de la vitesse de 1 km/h entraîne en moyenne une majoration de 3% du risque d'être impliqué dans un accident faisant des blessés et une majoration de 4% à 5% du risque d'être impliqué dans un accident mortel.

Un autre élément d'une importance décisive accompagnant l'introduction des radars est la compréhension et l'acceptation des usagers de la route.

Même si les mesures répressives semblent impopulaires à première vue, force est de constater que l'adhésion de la grande majorité de la population est acquise.

Prenons l'exemple de l'introduction du permis à points. Cette mesure fut accueillie très positivement et le sentiment d'injustice vis-à-vis de la perte de points était faible : 19 % en 2007 et 23 % en 2014³

Pareil pour l'abaissement du taux d'alcoolémie avec une acceptation de 69 % en 2007. En 2014, 62 % pensent que c'est une mesure efficace.

¹ comité interministériel de la sécurité routière France octobre 2015

² Rapport mondial sur la prévention des traumatismes dus aux accidents de la circulation. Pour télécharger le rapport ou pour plus de détails sur la sécurité routière

³ Études TNS ILRES

Chez nos voisins français notamment la mise en place du contrôle-sanction automatisé est une success story et une étape déterminante dans la baisse des accidents mortels :

En 2002 (lors de la décision du comité interministériel de la sécurité routière de lancer le contrôle-sanction automatisé) la France compte 8.000 tués sur les routes alors qu'en 2013, leur nombre est réduit à 3.263 ;

*- La vitesse moyenne pratiquée a diminué de 10 % , tous axes routiers confondus ;
- Les radars ont permis de sauver environ 30.000 vies, soit les $\frac{3}{4}$ des vies épargnées entre 2002 et 2013. ⁴*

Enfin il est très rassurant de constater que la mise en place de radars fixes et mobiles est accueillie favorablement par 77 % pour les radars mobiles resp. 71 % pour les radars fixes.

Ceci en dépit de l'obstination avec laquelle certains prétendent que les conducteurs luxembourgeois seraient sans cesse persécutés ...

Un signal fort a certainement été le grand consensus politique et finalement l'unanimité du vote de la loi dans la Chambre de Députés.

Communiqué par La Sécurité Routière, 16 octobre 2015

⁴ Joel Valmain, conseiller technique « Europe – International » du Délégué interministériel à la sécurité routière France